



Problème avec pce, banque revient sur sa décision

Par **RugbyClubs**, le **06/06/2012** à **09:06**

Bonjour,

Je suis en cours de création d'entreprise, j'ai fait appels aux banques et j'ai choisi l'une d'entre elles (je sais pas si j'ai le droit de mentionner leur nom).

Mon conseiller bancaire (Appelons le Mr P.) a procédé aux ouvertures de comptes, et a même autorisé des découverts pour les 3 premiers appels de paiement de mon prestataire internet.

Je précise que mon entreprise sera sur un site internet.

Par contre le PCE n'avait pas encore été signé, et Mr P. me disait que ça prenait un peu de temps à cause des jours fériés de Mai. Mais qu'il n'y avait pas de soucis on pourrait continuer les autorisations de découvert jusqu'à ce que les documents soient signés et que les fonds arrivent, pour combler.

Sauf que Mr P. ne fait plus partie des meubles depuis le 25 mai, et n'en sachant rien je continuait à le contacter par mails (et personne n'a pris son relais). La semaine dernière j'ai eu une personne au téléphone qui m'a dit que Mr P. était en repos, et hier j'ai appris qu'il n'en est rien mais qu'il ne fait plus du tout partie de l'entreprise.

Mr N. qui est le directeur d'agence me reproche presque de ne pas avoir fait moi même le nécessaire pour savoir si Mr P. était encore là, et me fait comprendre que mon crédit est finalement pas encore accepté, et m'a donné rendez vous en fin de semaine pour venir présenter à nouveau mon projet et voir s'il vont l'accepter.

Alors que j'ai déjà plusieurs milliers d'Euros partis en acompte vers mon prestataire.

J'estime que je ne suis pas fautif et qu'ils doivent assumer ce qu'à fait leur ex employé.

Quels sont mes droits ???

Je suis anéanti... merci de me répondre rapidement s'il vous plait.

N.N

Par **RugbyClubs**, le **07/06/2012** à **07:36**

Pas un conseil ?